



Sports Nautik
Relecq-Kerhuon

Inscription à l'année en voile sportive



Coordonnées :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

CP : Ville :

N°Téléphone :

E-Mail :

N° Licence FFVOILE :

Type de pratique : Loisir Compétition

Catégories :

Cocher		Âge	Horaires	Coût Annuel Matériel Compris	Coût Annuel Matériel Non Compris	Total
<input type="checkbox"/>	Bic Techno 293	à partir de 10 ans	Mercredi ou Samedi Après midi (14h/17h)	650 €	550 € /380 €	
<input type="checkbox"/>	Optimist	à partir de 6 ans	Mercredi ou Samedi Après midi (14h/17h)	650 €		
<input type="checkbox"/>	Catamaran	à partir de 12 ans	Mercredi ou Samedi Après midi (14h/17h)	650 €		
<input type="checkbox"/>	Wingfoil	à partir de 12 ans	Mercredi Après midi (14h/17h)		535 €	
	Activités "Loisir sportif"					
<input type="checkbox"/>	Planche à Voile	Adulte	Samedi Matin (9h/12h) Après-midi(14h/17h)	680 €	380 €	
<input type="checkbox"/>	Catamaran	Adulte	Samedi Matin (9h/12h)	680 €		

Habitable adulte. Samedi après-midi. 680€
REMISES : 5% sur le deuxième enfant et 10% sur le troisième
50% de remise sur une seconde activité

Sous Total :
 Remise :
 Total :

Informations :

Le tarif de l'inscription à l'année, comme l'inscription au trimestre pour l'activité loisir, prennent en charge :

- La licence FFVoile
- L'adhésion au club SNRK

Le SNRK sera ouvert à la pratique sportive, **du 14/09/24 au 14/12/24 2024** et du **01/02/25 au 28/06/25**. Pendant les vacances scolaires, le centre nautique sera fermé à la pratique sportive.

Le règlement de l'inscription est à établir à l'ordre du SNRK. Pour les inscriptions à l'année, le règlement peut se faire en plusieurs fois.

Le matériel à prévoir :

- combinaison intégrale
- chaussons néoprenes
- coupe vent
- Sac à dos, crème solaire et lunettes de soleil avec cordon



09 81 80 84 66 - 06 65 16 99 14

contact@snrk.fr

Maison de la mer, le passage - 29480, Le Relecq-Kerhuon

ATTESTATION À REMPLIR PAR TOUS

*Si le pratiquant est mineur, indiquer le nom du/des parent(s) ou du/des représentant(s) légal(aux)

Je soussigné(e), (nom)* (prénom)*

Autorise le pratiquant à participer aux activités du SNRK - Sports Nautik Relecq Kerhuon et en cas d'urgence, à le conduire dans un établissement hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

Atteste également que le pratiquant :

- Ne possède aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques
- De 16 ans et plus, est apte à plonger, puis nager au moins 50 mètres
- De moins de 16 ans, est apte à s'immerger, puis nager au moins 25 mètres

Autorise les responsables du SNRK à utiliser librement les photographies prises lors du stage, pour la promotion des activités nautiques. Atteste avoir pris connaissance des conditions générales (voir ci-après) et du règlement intérieur du SNRK affiché à l'accueil du centre.

Atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance Groupements Sportifs N° 756 525 3304 et avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires (Adhésion à l'accueil du centre nautique au début du stage).

(Rayer toute mention non approuvée)

Certification médicale :

Un certificat médical de moins de six mois est demandé pour toutes les pratiques. Votre certificat sera enregistré sur votre compte «licencié» à la Fédération Française de Voile, et sera valide pendant trois ans. Il ne sera donc pas nécessaire de le renouveler tous les ans, sauf contre indication.

Adhésion à l'association :

La signature de ce document vous rend adhérent à l'association Terre de Glisse durant l'année civile. En tant qu'adhérent, vous êtes de fait, couvert par l'assurance RC de Terre de Glisse.

Le montant de la cotisation est fixée à **15 euros** pour l'année 2024/2025

Charte de l'adhérent :

Terre de Glisse s'engage à :

- Donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Accueillir et considérer chaque membre comme un collaborateur à part entière, tout en veillant à l'épanouissement de chacun au sein des équipes.
- Couvrir chaque membre par une assurance adéquate.

L'adhérent s'engage à :

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Respecter le règlement intérieur de l'association et les consignes de la gouvernance
- Agir avec honnêteté et sérieux avec des attitudes en rapport avec les valeurs de l'association.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est OBLIGATOIRE

Fait à : Le :

Signature (lu et approuvé) :



09 81 80 84 66 - 06 65 16 99 14
contact@snrk.fr
Maison de la mer, le passage - 29480, Le Relecq-Kerhuon

